

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00659 Numéro SIREN : 849 068 234 Nom ou dénomination : A.T. SOLUTIONS
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2022 sous le numéro de dépôt 17129

1

BILAN SIMPLIFIÉ

REÇU LE

N° 2033-A-SD 2022

23 NOV. 2022

Neant

Désignation de l'entreprise A. T. SOLUTIONS

Adresse de l'entreprise 22 RUE DE LA MAISON ROUGE 77185 LOGNES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX

SIREN

8 4 9 0 6 8 2 3 4

N° de Répertoire :

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

0

		Exercice N clos le		
		3 1 1	2 0 2 1	
ACTIF		Brut	Amortissements- Provisions	
		I	2	
			Net	
			3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	
	Fonds commercial *			
	Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	
Total I (5)		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	068	070	
	Clients et comptes rattachés *			
	Autres* (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	
	Charges constatées d'avance*	092	094	
Total II		096	098	
Total général (I + II)		110	112	
PASSIF				
			Exercice N	
			NET	
			1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	4	
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131))	132		
	Report à nouveau	134	15 441	
	Résultat de l'exercice	136	19 080	
	Provisions réglementées	140		
	Total I		142	35 525
	Provisions pour risques et charges		Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	660	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (169))	172	14 406	
Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	15 066	
Total général (I + II + III)		180	50 591	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		
		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

HK

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **A. T. SOLUTIONS**

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	751 256
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	39
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232 751 295
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	410
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 2 878 - mobilier - immobilier)				242 629 837
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)				243 244 916
	Rémunérations du personnel*				250	70 708
	Charges sociales (cf renvoi 380)				252	18 459
	Dotations aux amortissements*				254	1 388
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	7 130
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264 728 848
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 22 447
	Produits financiers (III)	280			294	
	Charges financières (V)				294	
	Produits exceptionnels (IV)				290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	3 367
	2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310 19 080

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col.2

312

19 080

314

RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	3 367	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247			330
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
DÉDUCTIONS	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981			
	ZRD (44 terdecies)	127			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	Créanc report en arrière du déficit	346			
	Dont divers				350
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647			
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
	ZFU-TE (44 octies A)	987			
	JEI (44 sexes A)	989			
	ZRR (44 quindecies)	138			
	Investissements outre-mer	344			
	Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				
	Bénéfices col 1	352	22 447	354	
	Déficit col 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				
	Bénéfices col 1	370	22 447	372	
	Déficit col 2				

H2

A.T. SOLUTIONS

22, rue de la Maison Rouge
77185 LOGNES
SIRET : 84906823400020

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-et-deux,

Le dix-sept juin,

A 19 Heures 30,

L'actionnaire unique de **A.T. SOLUTIONS**, SASU au capital 1 000 euros, divisé en 100 parts 10 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 22, rue de la Maison Rouge 77185 LOGNES, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Madame KATONA Herta, parts n°001 à n°100 soit

100 Parts Sociales

TOTAL du Capital Social

100 Parts Sociales

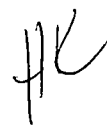
L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Madame KATONA Herta**, Président actionnaire unique

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 DECEMBRE 2021,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 DECEMBRE 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Gérant sera remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le gérant associé n'a pas pris part au vote.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized letters, likely 'HK' or similar, located at the bottom right of the page.

THE
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION
UNITED STATES DEPARTMENT OF JUSTICE
WASHINGTON, D. C. 20535

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate un bénéfice de 19 080 EUROS pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021.

Nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée concernant l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que tous les exercices depuis la création de la société.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021	19 080,00 EUROS
--	------------------------

Report à nouveau	19 080,00 EUROS
-------------------------	------------------------

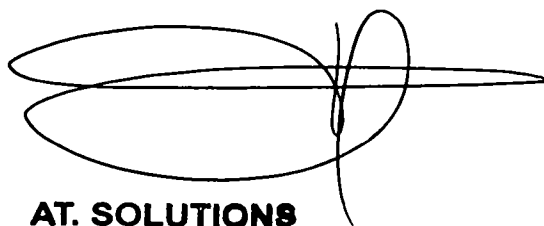
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 15 525 EUROS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

LA GERANCE



AT. SOLUTIONS
5, rue de la Clé des Champs - Lot 62
77700 Magny-le-Hongre
SASU au Capital de 1 000 euros
Siren 849 068 234 - RCS MEAUX
APE 4301

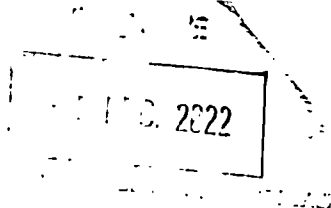
**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MEAUX**

56 rue Aristide Briand
77100 Meaux

A.T. SOLUTIONS
22 R DE LA MAISON ROUGE
77185 LOGNES

N° de Refus : 2022-2420 (2022TP0056406)

Société : A.T. SOLUTIONS (2019B00659)
Date de clôture de l'exercice : 31/12/2020
Contrôleur : nellyb



**NOTIFICATION DE DECISION DE REFUS D'ENREGISTREMENT
DE DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

Nous avons le regret de vous aviser que votre demande d'enregistrement déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Meaux n'est pas conforme aux dispositions applicables :

Les motifs de refus sont les suivants :

- En retour le bilan, et/ou les annexes, pour certifier conforme et signature du dirigeant
L'exemplaire du bilan, et/ou les annexes, transmis au greffe pour être enregistré en dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés n'est pas certifié conforme et signé par le représentant légal.
- Autres ou précisions complémentaires :
LES BILANS 2020 ET 2021 DOIVENT ETRE SIGNES PAR LE REPRESENTANT LEGAL. DANS L'ATTENTE LE REGLEMENT EST ENCAISSE PAR NOS SOINS.
- Joindre un chèque de 2,84 euros pour les frais de refus

Délivré à Meaux, le 24 novembre 2022

Le Greffier,

A handwritten signature in black ink, followed by a circular official stamp. The stamp contains the text "GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX" around a central emblem.

Rappels :

Tout dépôt de comptes annuels est à faire en un exemplaire daté et certifié conforme par le représentant légal.

Vous disposez d'un délai de deux semaines pour régulariser, passé ce délai votre dossier vous sera retourné.

Il est indispensable de déposer des documents lisibles, de mentionner la dénomination complète, le siège social et le numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés.

Les documents ne doivent comporter ni agrafe, ni attache.

Retourner ce document avec le complément de dossier.